

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 27 (1980)
Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mentation de la radioactivité: le plan d'urgence. Sur le tabl. 2 vous voyez une série de mesures de la commune dont il est nécessaire de préparer les phases en détail. La responsabilité de l'exécution du plan d'ensemble incombe à l'autorité politique qui délègue à la police, aux sapeurs-pompiers, à la protection civile et à d'autres services de la commune la réalisation des différentes mesures.

Une tâche importante de la commune consiste à informer les grandes entreprises (tabl. 2). Celles-ci disposent habituellement d'un service de garde qui est engagé en temps de paix dans des cas d'urgence – incendie, inondation, accident – pour rétablir la production. Lorsque le personnel compte plus de 100 employés, il existe généralement aussi dans le cadre de la protection civile une protection d'établissement. L'artisanat, le commerce, l'enseignement suspendent leurs activités et ne gardent que les personnes qui ne peuvent gagner leur domicile dans un délai utile et pour lesquelles

des places protégées sont disponibles dans les caves ou les abris de l'établissement. Les patrons sont responsables de la protection des personnes qui leur sont confiées.

Les grands établissements, tout comme les communes, doivent désigner un poste d'alarme, disposer d'un état-major de crise et élaborer un plan d'urgence pour le cas de l'augmentation de la radioactivité. En cas d'alarme, tout doit se dérouler très vite. Les planificateurs accordent un temps d'alerte de deux heures environ.

Pour réaliser les mesures dans le secteur industriel, il est conseillé de suivre le plan suivant:

- Le service de garde doit assumer le fonctionnement du poste d'alarme de l'entreprise.
- La protection d'établissement peut être motivée par le service AC et devra participer à la concrétisation du plan d'urgence. Le service de garde et la protection d'établissement sont généralement réunis sous le même chef. Les chefs de protection d'établissement devraient être informés lors des rapports de service et guidés pour résoudre les problèmes.

– La direction locale doit coordonner les mesures des grands établissements avec celles de la commune. L'industrie chimique est confrontée depuis longtemps avec des problèmes similaires: protéger contre des substances chimiques et des poisons en quantité industrielle. Des maisons de cette branche ont déjà créé des modèles qui s'adaptent maintenant également aux besoins de protection

en cas d'augmentation de la radioactivité. L'industrie de construction de machines a aussi élaboré un tel concept. Dans le cadre d'une étude dans la ville de Zurich, un grand hôpital, une banque avec une clientèle de passage et une maison de la branche électrique ont élaboré sous la direction de l'organisation de la protection civile des rapports sur leurs conceptions d'urgence.

Il serait souhaitable que tous les établissements de notre pays prennent conscience de leur responsabilité en ce domaine qui se situe entre la prévention des accidents et la prévoyance en cas de catastrophes. Les lacunes existant aujourd'hui dans les établissements devraient être comblées ces prochaines années en collaboration avec les communes et, quand il s'agit d'établissements d'une certaine importance, en faisant appel aux organismes de protection d'établissement.

**Mobilier
pour centres
de protection civile**
études et projets, fabrication

H. NEUKOM SA

8340 Hinwil-Hadlikon ZH

Téléphone 01 937 26 91

KRÜGER

**protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité**

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél. 031 98 16 12
Tél. 021 32 92 90

Office central de la défense

Recherche fondamentale en matière de politique de sécurité

Dans la série des «Etudes sur la politique de sécurité», le cahier No 14, rédigé par Léopold Kohn, est consacré à l'analyse de la menace. Il s'agit d'une étude basée sur une méthode critique et faisant appel à l'analyse de la théorie de la menace, illustrée par des exemples actuels.

L'auteur estime que les menaces aiguës découlent d'un phénomène fondamental que l'on pourrait définir comme un certain «sentiment du danger». Il démontre, à l'aide d'exemples, que l'image de cette menace influence l'interprétation des informations obte-

nues. Ainsi, l'image produit également un effet indirect sur la planification stratégique, parce que de l'analyse découlent les fondements de la planification des contremesures. Très souvent, les informations sur l'adversaire existent. Le problème réside alors dans une interprétation judicieuse de ces informations. Cette interprétation est à son tour influencée par le processus mental préexistant. Le danger est de voir une image prédéterminée de la menace renforcer une vision erronée de l'image de l'ennemi. Ce constat implique une sur- ou sous-

estimation considérable de l'adversaire. Si, d'une part, il n'est pas possible d'estimer objectivement l'image de l'ennemi, il n'est d'autre part pas admissible de tirer des conclusions directes sur les intentions de l'adversaire en se référant à son potentiel militaire. Il sied donc de consentir un «détour» en procédant tout d'abord à une analyse politique.

L'auteur arrive à la conclusion que seule une méthode critique et scientifique, fruit d'un travail patient et minutieux, en renonçant aux images toutes faites, permet d'aboutir à une vision réelle qui conditionnera l'appréciation.

Cette publication (disponible en allemand seulement) peut être obtenue gratuitement auprès du Service de documentation de l'Office central de la défense, 3003 Berne.